



COMMUNE DE SARCENAS 1250 Route De Palaquit 38700 SARCENAS TEL : 04-76-88-82-31	Arrêté Portant extension de la numérotation de voiries
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 01-2022

EXTENSION DE LA NUMEROTATION DE VOIRIES

Le Maire de la commune du SARCENAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;
Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mai 2017 décidant de donner, une dénomination officielle aux voies publiques de la commune de Sarcenas

ARRETE

ARTICLE 1 :

Article 1er : Compte tenu de la numérotation métrique retenue sur la voirie de la commune de Sarcenas, sont arrêtées les nouvelles numérotations suivantes :

- Le numéro 1404 rue de Palaquit est attribué à la parcelle cadastrée section 0C numéro 402 et correspond à l'entrée d'une maison individuelle.
- Le numéro 112 route des Guillets est attribué à la parcelle cadastrée section 0A numéro 303 et correspond à l'entrée d'une maison individuelle.
- Le numéro 253 route de la Guille est attribué à la parcelle cadastrée section 0C numéro 297 et correspond à l'entrée d'une future maison individuelle en projet de construction.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet, au Cadastre et notifié aux intéressés.
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté, affiché le 27 janvier 2022.

Fait en Mairie de SARCENAS
Le 27 Janvier 2022


Le Maire
Sylvain DULOUTRE